



Acte n° 2023C183

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/10/2023

Le 19 Octobre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à l'Espace Raymond SANLOUP, 230 route de la Dombes à Savigneux (01480).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Ingrid BESSON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX (Pouvoir à Bernard REY), Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Christine FORNES (Pouvoir à Pierre ROSET), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

**Secrétaire de séance** : Elise DIENNET.

### **OBJET : FINANCES - Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2023 - Décision modificative n°2**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2023 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 66 924,00€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 0,00 €

La CCDSV était propriétaire au 01/01/2023 d'un tènement immobilier AC416 Site Belle Etoile dans la ZI de Reyrieux vendu le 26 mai 2023 à la Région AURA. Ce bien était occupé par deux entreprises (SOTRADEL FRET et SOTRADEL LOGISTIQUE) dont les baux prévoyaient la refacturation de la taxe foncière aux locataires.

Afin de régler la taxe foncière due (qui s'élève à 66 924 €) et de refacturer cette taxe aux locataires, la CCDSV doit procéder à la décision modificative suivante :

#### **En fonctionnement :**

- Augmentation des crédits du compte de dépenses du compte 63512 « taxes foncières » de 66 924 € pour permettre le paiement de la taxe foncière relative au tènement immobilier AC416 Site Belle Etoile,

- Augmentation des crédits en recettes du compte 75888 « autres produits de gestion courante » de 66 924€ correspondant à la refacturation de la taxe foncière aux deux locataires SOTRADEL Logistique et SOTRADEL Fret tel qu'indiqué dans leur bail.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/10/2023.

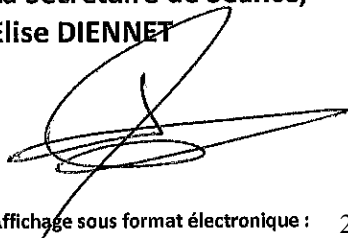
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2023 suivante :

							FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Op.	Chap	Compte	ref fonctionnelle	Service	Axe analytique	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D		011	63512	01	FINANCES	01	Taxes Foncières	66 924.00	0.00
R		75	75888	01	FINANCES	01	Autres produits de gestion courante/refacturation taxes foncières	0.00	66 924.00
							<b>TOTAL</b>	<b>66 924.00</b>	<b>66 924.00</b>

A Savigneux, le 19/10/2023

La Secrétaire de Séance,  
Elise DIENNET



Affichage sous format électronique : 25/10/2023

Le Président,  
Marc PECHOUX

